



Mesures envisagées pour anticiper et répondre à une coupure temporaire d'électricité

Un délestage pourrait être décidé par les pouvoirs publics et devrait intervenir entre 0 et 6 fois deux heures de coupure cet hiver. L'annonce sera faite à J-3 par Enedis et celle de la liste des sites délestés sera faite à J-1. Pour plus d'informations, consulter le site écoWatt. Un plan de vigilance est prévu par Orange avec des alertes délestage de la cellule stratégique transmises vers les cellules opérationnelles et les DO. Concernant les activités télétravaillables, il sera nécessaire de saisir une demande de télétravail dans l'outil TLOC avec le motif « délestage électrique ». Si le lieu de télétravail est également touché par un délestage, la poursuite de l'activité sera à gérer par le management lors de cette période. Dans le cas où le domicile est délesté pour un salarié en télétravail régulier, ce dernier est invité à retourner sur son site de travail, si non délesté.

Devant le Sénat, le 30 novembre dernier, Christel HEYDEMANN a tiré la sonnette d'alarme sur le risque majeur des délestages électriques. A l'heure actuel, téléphoner ou se connecter à internet nécessite de l'électricité. Il en est de même pour les antennes relais du réseau mobile. Orange se doit de garantir l'absence de salariés dans ses locaux sur la période de délestage. Néanmoins, il est inconcevable qu'ils supportent les frais d'un télétravail imposé par l'entreprise, et ce au niveau restauration, conditions de travail, et énergétique. Ce ne sont pas les augmentations salariales de la Décision Unilatérale qui pourront les compenser. Sur certaines unités, 80 % des salariés sont en télétravail régulier. La généralisation du Flex office et la réduction du nombre de positions de travail risquent de complexifier le retour sur site en nombre des salariés impactés par un délestage. FOCOM revendique une indemnité forfaitaire Télétravail Occasionnel « Délestage électrique » avec l'attribution de titres restaurant. Compte tenu de l'inflation et de l'augmentation exponentielle des frais énergétiques, nous demandons une participation financière de l'entreprise sous forme de prime spécifique pour l'ensemble des salariés. La

direction se doit de garantir de bonnes conditions de travail aux salariés, et ce en respectant l'équilibre vie privée – vie professionnelle.

Réaménagement du site Orange Village : vision 2023

Le projet « *Le Nouveau Village* » concerne 1 133 salariés (649 OFS, 423 DTSI, 53 WIN, 8 FSF). Un retour d'expérience a été mis en place, constitué d'un bilan jour J, d'une écoute des salariés par sondage, d'une étude acoustique et Impact Humain au Travail (EIHT) réalisée par le Groupe de Prévention Pluridisciplinaire. 67 % des salariés sondés notent à 7/10 et plus l'environnement de travail. 11 % le notent en dessous de la moyenne. Les axes d'amélioration portent sur les fauteuils, l'équipement digital et celui des espaces de convivialité, l'appropriation et l'aménagement des nouveaux espaces.

Ce projet impose aux salariés des aménagements dynamiques fondés sur un taux de partage de 0,6 à 0,7 poste par salarié et supprimant toute possibilité d'un poste affecté à chacun. Il s'agit bien de répondre au programme d'économies « *Scale-Up* » fixant une baisse cible de charges de -80 à -100 M€ sur l'immobilier. Et ainsi libérer définitivement des milliers de m² pour restituer le bâtiment F en juin 2023 ainsi que d'autres sites tels que Gentilly, Vanves, Danton, Boulogne Billancourt, Bobillot et Bagneux. À l'heure où les deux premières séquences de ce programme d'aménagement sont livrées, la direction présente un bilan d'étape ne portant que sur la 1ère séquence et ne concernant que 1 133 salariés. La moitié d'entre eux a pu déménager en zone cible, sans passer par une zone temporaire à Orange Gardens ou Village. FOCOM s'étonne de l'absence d'information concernant les vrais indicateurs du projet, à savoir le taux de partage en aménagement dynamique et les économies réalisées grâce à cette 1ère séquence. Les bonnes évaluations concernant l'accompagnement ne doivent pas occulter la réalité qui s'imposera aux salariés : vider totalement son bureau chaque soir et tout réinstaller le lendemain, chan-

ger d'espace de travail, difficultés à organiser le travail collaboratif (...). Cela amène à des plateaux désertés et à une perte du collectif. FOCOM revendique l'abandon des aménagements dynamiques, qui ont recueilli l'avis défavorable du CSEC en octobre dernier et dégradent les conditions de travail.

SÉANCE CSEC EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE

Bilan S2-2022 des travaux de la CPRPPST et de la CSSCTC

Pour FOCOM, les résultats de l'enquête triennale sur le stress et les conditions de travail ainsi que le rapport des médecins doivent alimenter les Programmes Annuels de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail. Or dans les PAPRIACT, la cotation de la hiérarchie des risques est décorrélée de cette enquête. Quelques mesures de prévention primaire sont existantes mais absentes des DUERP / PAPRIACT. De plus, il existe de nombreux RPS sans mesure de prévention primaire tels que les facteurs d'ambiance et d'environnement de travail. Pourtant, ces différents rapports alertent sur le risque généré par les espaces dynamiques sur les conditions matérielles (bruit, fatigue, dépersonnalisation des espaces) et mentales (concentration, charge cognitive, transformation de l'activité) des salariés. Quant à la régulation de la charge de travail, des actions simples pourraient être mises en place comme aborder ce point en réunion d'équipe.

Restitution de l'étude Chargé d'Affaires (CHAFF) présentée en Commission de Prévention des Risques Professionnels et de Promotion de la Santé au Travail (CPRPPST)

Le CHAFF conduit les évolutions du réseau et gère un portefeuille d'affaires en assurant une relation de qualité avec les parties prenantes. On compte 1 410 Chargés d'Affaires et 314 Ingénieristes Déploiement

Réseau (IDR) qui représentent 11 % des effectifs en Unités d'Intervention. D'ici 2025, la décroissance naturelle des effectifs CHAFF et IDR est estimée à 14,5 %. Selon le rapport de la CPRPPST, le métier de CHAFF est en souffrance depuis plus de 10 ans. Aujourd'hui, la situation semble enfin être prise en compte par Orange mais elle demeure critique.

En juin, FOCOM alertait la direction à la suite d'un nouveau suicide de salarié Orange. FOCOM ne cesse de dénoncer localement la situation depuis plusieurs années. Les risques sont pourtant identifiés par les directions des UI. L'exigence au travail, les notions de reconnaissance et d'utilité du travail effectué sont les facteurs de risques psychosociaux les plus élevés dans les différents documents uniques. Les CHAFF font face à des changements constants de process, une multitude d'applications à utiliser et au sentiment de stagner au niveau ARCQ. Les CHAFF «réfèrent» ou «soutien» ont une double activité qui n'est pas reconnue dans les plans de charge. Et leur responsabilité concernant la validation de devis de plusieurs milliers d'euros n'est pas valorisée. Orange peine à les fidéliser par manque de reconnaissance et de possibilité d'évolution de carrière. Pour FOCOM, il devient urgent de soulager les équipes techniques. Orange n'est plus présente sur certains secteurs géographiques et la sous-traitance de rang 2 voire 3 opère à sa place. FOCOM s'inquiète de l'image véhiculée auprès des clients en matière de maîtrise du réseau et de qualité de service. Nous nous interrogeons également sur la fiabilité du plan d'accompagnement 2023-2025 des métiers de la Production Réseau. Nous attendons davantage de visibilité sur l'ensemble des activités concernées par l'automatisation et la simplification des processus. L'introduction de l'Intelligence Artificielle dans la chaîne de production doit faire l'objet d'une consultation auprès des Instances Représentatives du Personnel. Nous exigeons une politique de recrutement conforme au niveau d'exigence attendu. Enfin, le manque d'évolution et de reconnaissance entraîne un turn-over important. L'entreprise doit tout mettre en œuvre pour mieux valoriser ces métiers.



J'adhère à FOCOM
en ligne

